Nieurlet Infos n°17

07/2018

Vie Communale

CONSEIL MUNICIPAL : Après 4 démissions, pour raisons personnelles ou pour divergences , une cinquième démission a été remise à Monsieur le Maire.

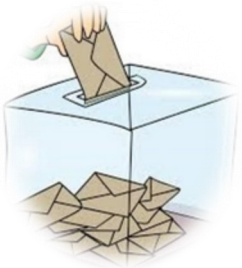

Le conseil municipal ayant perdu un tiers, cinq postes sont à pourvoir, notre village comportant moins de 1000 habitants. Eric Etienne, Sous-préfet a autorisé Monsieur le Maire, à organiser des élections partielles complémentaires.

Elles auront lieu le dimanche 9 septembre et en cas de second tour,

le dimanche 16 septembre.

Les candidatures devront être déposées en sous-préfecture les 20 et 21 août de 14 h à 16 h

ou le 23 août de 14 h à 18 h. L'Arrêté de convocation du collège électoral est consultable en mairie ou sur le site de la commune www.nieurletmairieinfo.sitew.fr

AU MARAIS FLAMAND changement de propriétaire

Martine et Pascal ont cédé leur fond de commerce tenu depuis 20 ans et se consacreront pleinement à leurs activités sur le marais de Nieurlet avec Le Brouckailler (bateau promenade) ainsi que les locations de barques , canoës et pédalos. Le nouveau point d'accueil se situe à présent en face du nouveau parking sur la place au n° 17 .

Depuis le 9 juillet, ce sont désormais Carmen et Fabrice qui se sont associés pour reprendre le flambeau .

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Hommage à Félix RYCKEBUSCH agriculteur à la retraite, il nous a quitté le 16 mai dernier.
Ancien conseiller et adjoint, il était également un responsable fidèle et actif de l'amicale du don du sang de Bollezeele et ses environs depuis 1977, et du syndicat agricole.
Souvent coiffé de son béret, il était toujours très présent et souriant, heureux de partager avec tous de bons moments de convivialité et d'amitié.
Paulette, son épouse l'a rejoint le 18 juin.
Au revoir Félix.

Conseil Municipal du 22 juin 2018

Fixation des prix pour les festivités, pour le concours des jardins fleuris et des potagers

Fixation des gratifications aux médaillés

Subventions aux associations

Attribution d'une subvention à la commune de SAINT-MOMELIN

Retrait du SIDEN-SIAN de la commune de MAING (Nord) – Comité Syndical du 13/11/2017

Aliénation d'une parcelle de terrain

Compte-rendu intégral affiché en Mairie ou consultable sur le site
www.nieurletmairieinfo.sitew.fr

A l'issue de cette séance, Monsieur Tony VERPLAESTE, conseiller municipal, a démissionné de son mandat.

Le département du nord est en vigilance sécheresse

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Vu la très faible pluviométrie de ces derniers mois, notre département est en vigilance. Le Préfet demande d'adopter les bons réflexes pour limiter notre consommation en eau, avant de prendre, si besoin, des mesures plus restrictives.

Point sur les travaux

- Installation, au terrain multisports, d'une table de pique-nique et d'une poubelle.

- En prévention des risques incendie, il a été mis sur la commune une échelle d'accès à la rivière (au débarcadère) et deux réserves d'eau d'une contenance de 120 m3. L'une rue du chauffour, l'autre à la Poterie.

Nous en profitons pour rappeler qu'il est interdit de se brancher sur les bouches incendies et de stationner devant.

- INTERNET : les travaux pour la montée en débit sont terminés, Afin de pouvoir en bénéficier, il vous faut, pour certains fournisseurs d'accès, les contacter.

TRAVAUX NOREADE : Remplacement du tuyau d'alimentation d'eau potable route de Booneghem, à partir du croisement chemin des culottes jusqu'à l'Auberge. La route sera barrée du 2 au 28 juillet et du 20 Août à fin octobre. Accès possible pour les riverains.
Une déviation sera mise en place pour accéder à l'Auberge de Booneghem.

INCIVILITES

Ces derniers temps la commune a eu à déplorer de nouvelles dégradations, entre autres des bouches d'égouts déplacées. **Les auteurs de ces faits ne réalisent probablement pas la dangerosité de leur geste et les risques encourus.** Le local des footballeurs a également été visité et dégradé (2 portes ont été fracturées, 4 ballons de match volés).

BON VOISINAGE

Rappel, les nuisances sonores liées aux bruits et aux comportements peuvent être sanctionnées dès lors qu'elles troublent de manière anormale le voisinage, de jour comme de nuit.

- L'été est propice aux fêtes et c'est tant mieux, mais si vous recevez des amis, et que le bruit dépasse les limites admissibles, vos voisins peuvent porter plainte **,** pour tapage nocturne.

- Il est d'usage d'**éviter** la tonte (ou autres appareils de débroussaillage ou de bricolage) **en dehors des horaires suivants :**

de 8 h 30 à 19 h la semaine
et 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.

- **Il est également interdit de brûler à l'air libre** ses déchets verts, comme l'ensemble de ses déchets ménagers.

ECHARDONNAGE

Rappel, il convient à chacun de prendre des mesures afin **d'éviter la prolifération des chardons** des champs, suivant « arrêté préfectoral permanant».

La destruction des chardons des champs est rendue obligatoire sur l'ensemble des territoires pour le 14 juillet.

La responsabilité de cette destruction incombe à l'exploitant ou usager du terrain en cause ou à défaut à son propriétaire ou usufruitier.

Arrêté consultable sur le site
www.nieurletmairieinfo.sitew.fr

RAPPEL de la 7ème section des WATTERINGUES

Il est demandé aux propriétaires ou futurs acquéreurs de parcelles attenantes aux cours d'eau du marais audomarois, qu'il est de leur devoir de respecter la servitude lors des opérations d'entretien. Les propriétaires sont donc tenus de laisser passer sur leurs terrains les fonctionnaires et agents chargés de la surveillance, entrepreneurs ou ouvriers ainsi que les engins mécaniques strictement nécessaires à la réalisation des travaux dans la limite de 6 ml. (courrier consultable sur le site internet de la commune www.nieurletmairieinfo.sitew.fr)

RESTRICTION DE CIRCULATION : PENSEZ A PRENDRE VOS DISPOSITIONS

Le dimanche 29 juillet

Route de Bergues la circulation ne sera autorisée que dans le sens de la course (LEDERZEELE vers SAINT MOMELIN de 15 h à 16 h).

Le stationnement sera interdit sur la chaussée.

***

Le Dimanche 26 Août

La circulation et le stationnement seront interdits le dimanche 26 août 2018

de 15 h 45 à 18 h 30

Sur le parcours emprunté par le cortège soit :

Route de la Mairie, du n° 1 au n° 43

La Place

Route de St Momelin, du n° 1 à la Place.

(Arrêtés consultables sur le site www.nieurletmairieinfo.sitew.fr)

VIGIPIRATE
SECURITE RENFORCEE
RISQUE ATTENTAT

A vos Agendas

29 juillet 2018

La course cycliste

La route des Géants

3ème édition reliera

Ypres à Saint Omer et

passera le 29 juillet route de Bergues entre 15 h et 16 h

Attention restrictions circulation

25-26-27 Août

Ducasse

Programme sur www.nieurletmairieinfo.sitew.fr

***

2 Septembre Repas—Spectacle NSL avec Christian Vidal et Bernard Bourgeois

(sur réservation)

***

9 septembre élections partielles

Permanences Juillet et Août

EN MAIRIE

du 16 juillet au 15 août :

Les lundis et Jeudis de 13 h 30 à 18 h et les samedis de 9 à 10 h

LA MEDIATHEQUE

de 15 à 17 heures

le mercredi 4 juillet, et les vendredis 6 juillet et 27 juillet

le mercredi 8 août, le vendredi 17 août et le mercredi 29 août

Tél 03.21.88.02.63

mediathequenieurlet.biblixnet.com

ECOLE

Pour les inscriptions de la rentrée (garderie et cantine)

Les imprimés peuvent être retirés en mairie ou téléchargés sur le site de la commune.

Comité de Rédaction : La Commission Information & Culture

nieurletinfo@gmail.com